



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé – Saint-Maur-des-Fossés – Saint-Maurice – Villiers-sur-Marne – Vincennes –

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 26 SEPTEMBRE 2016 A 18H30  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

16-167

**OBJET :** Autorisation donnée au Président d'ouvrir une ligne de trésorerie

Membres en exercice	90	Votants	87
Présents titulaires	72	Abstention	0
		Suffrages exprimés	87
Représentés	15	Pour	87
Absents	0	Contre	0

**Présents :** Dominique ADENOT ; Caroline ADOMO ; Sophie AMAR ; Clémence AVOGNON ZONO ; Patrick BEAUDOUIN ; Jean-Philippe BEGAT ; Jacques Alain BENISTI ; Eric BENSOUSSAN ; Sylvain BERRIOS ; Jean-Luc CADEDDU ; Adrien CAILLEREZ ; Chantal CANALES ; Olivier CAPITANIO ; Chrysis CAPORAL ; Agnès CARPENTIER ; Pierre CARTIGNY ; Nicole CERCLEY ; Sabine CHABOT ; Brigitte CHAMBRE-MARTIN ; Michèle CHARBONNEL ; Sylvie CHARDIN ; Stéphane CHAULIEU ; Nicolas CLODONG ; François COCQ ; Thierry COUSIN ; Florence CROCHETON ; Isabelle DALLEAU ; Alain DEGRASSAT ; Pierre-Michel DELECROIX ; Carole DRAI ; Sylvain DROUVILLE ; Monique FACCHINI ; Christian FAUTRE ; Delphine FENASSE ; Benoît GAILHAC ; René GAILLARD ; Brigitte GAUVAIN ; Hervé GICQUEL ; Jean-Jacques GRESSIER ; Jean-Jacques GUIGNARD ; Delphine HERBERT ; Florence HOUDOT ; Laurent JEANNE ; Sengul KARACA ; Nassim LACHELACHE ; Laurent LAFON ; Dominique LE BIDEAU ; Patrick LE GUILLOU ; Pierre LEBEAU ; Charlotte LIBERT-ALBANER ; Robin LOUVIGNÉ ; Anne-Marie MAFFRE-SABATIER ; Marie-Hélène MAGNE ; Jacques JP MARTIN ; Pascale MARTINEAU ; Michel OUDINET ; Gilles PANNETIER ; Mary-France PARRAIN ; Jean-Jacques PASTERNAK ; Alain PAVIE ; Henri PETTENI ; Régis PIO ; Christine RASETII ; Yoann RISPAL ; Germain ROESCH ; Christel ROYER ; Christine RYNINE ; Igor SEMO ; Jean-Pierre SPILBAUER ; Annie TRICOCHÉ ; Jacqueline VISCARDI ; Valérie ZELIOLI.

**Représentés :** Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU ; Christian CAMBON représenté par Igor SEMO ; Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT ; Philippe CIPRIANO représenté par Agnès CARPENTIER ; Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER ; Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE ; Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Dominique ADENOT ; Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO ; Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD ; Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE ; Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON ; Vincent PINEL représenté par Isabelle DALLEAU ; Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN ; Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE ; Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

**Absents :** Catherine CHETARD ; Virginie TOLLARD ;

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160926-16-167-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2016  
Date de réception préfecture : 04/10/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

**OBJET : Autorisation donnée au Président d'ouvrir une ligne de trésorerie**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5219-1 et L.5219-2 et suivants, portant création de la métropole du Grand Paris et de ses établissements publics territoriaux,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T 10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**CONSIDERANT** que pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, l'EPT décide de contracter auprès de la CEIDF une ouverture de crédit d'un montant maximum de 1.000.000 € dans les conditions suivantes :

Montant : 1 000 000 €

Durée : 1 an maximum

Index des tirages : IDEX ENONIA +0.50% (EONIA flooré à zéro)

Périodicité de facturation des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : 0.05% du montant emprunté (500€)/prélevé une seule fois

Pas de commission d'engagement

Pas de commission de mouvement

Commission de non-utilisation : 0.15% de la différence du montant de la ligne de trésorerie interactive et de l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts,

Après avis favorable de la Commission Finances du 19/09/2016,

**DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'épargne IDF,

**AUTORISE**, dans les conditions ci-dessus détaillées, le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'épargne IDF.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'EPT ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160926-16-167-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2016  
Date de réception préfecture : 04/10/2016